

## Carole Delga : « Malgré les contraintes financières, la Région fait le choix politique de maintenir son budget en faveur de la culture »



Carole Delga : « Malgré les contraintes financières, la Région fait le choix politique de maintenir son budget en faveur de la culture »

Lors de l'Assemblée plénière jeudi 13 février, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, et sa majorité régionale ont présenté le budget dédié à la culture, au patrimoine et aux langues régionales pour l'année 2025. D'un montant total de 70,5 M€, soit plus de 3% du budget régional, il a été adopté à une large majorité par les élus régionaux, hormis le groupe du Rassemblement national et Occitanie Courageuse, qui ont voté contre. Face aux difficultés rencontrées par le secteur culturel, la Région a ainsi choisi de maintenir le niveau de son budget pour sanctuariser l'accès à la culture, faire vivre les particularités régionales et favoriser la dynamique des acteurs culturels, lieux et projets de création sur l'ensemble du territoire.

« La situation actuelle nous impose d'agir en responsabilité pour maintenir la stabilité budgétaire et politique du pays. C'est ce que nous faisons aujourd'hui en adoptant un budget rigoureux et volontariste. En Occitanie, nous avons fait le choix politique fort de préserver l'accès à la culture. Parce qu'aujourd'hui plus que jamais, face à la montée des populismes et du repli sur soi, la culture ne peut être une variable d'ajustement. J'ai donc décidé de ne pas réaliser de coupe budgétaire majeure et de maintenir cette année, comme les années précédentes, un budget de 70,5 M€, soit plus de 3% du budget régional global » a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

Avant d'ajouter : « Cependant, des efforts sont nécessaires et tout le monde doit contribuer. Une baisse de subventions allant de 5% à 15% sera demandée aux opérateurs culturels suivant leur situation. Cette décision de solidarité budgétaire permettra de préserver les associations en difficulté et les plus petites structures garantes de la diversité culturelle. Seront notamment sanctuarisés les radios associatives, les compagnies de théâtre ainsi que tous les bénéficiaires de subventions inférieures à 5 000€. La priorité sera donnée aux territoires ruraux, où l'offre culturelle est insuffisante, dans la continuité de la stratégie régionale pour une culture partout et pour tous. »

Photo : Région Occitanie